

Le jeudi 10 juin 1999



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 42

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M^{me} BARRETT présente la proposition suivante :

Proposition n° 15 : Autoexamen des seins

Attendu :

que chaque année, 18 000 Canadiennes sont atteintes du cancer du sein;

qu'en 1995, le cancer du sein a été diagnostiqué chez plus de 700 Manitobaines et que deux cents en sont mortes;

que le cancer du sein est le type de cancer le plus répandu chez les femmes;

qu'en raison du fait qu'il se développe dans la vie des femmes plus tôt que les autres formes de cancer ou que les autres causes de mortalités telles les crises cardiaques et les accidents cérébrovasculaires, le cancer du sein est la principale cause d'abrégement de la vie des Canadiennes;

que le dépistage précoce peut réduire de beaucoup la gravité du cancer du sein;

que l'autoexamen régulier des seins à tous les mois est le meilleur moyen de dépister le cancer du sein à une étape où il est le plus facile à traiter;

qu'il s'est avéré que le programme « Buddy Check », qui a vu le jour à Jacksonville, en Floride, est un moyen extrêmement efficace pour inciter les femmes à pratiquer régulièrement l'autoexamen des seins, compte tenu que plus de 350 000 femmes, de la région de Jacksonville seulement, ont participé à ce programme;

que le programme « Buddy Check », qui aide les femmes à prendre en main la santé de leurs seins et encourage leurs copines à faire de même comporte ce qui suit :

1. Choisir une « copine » – mère, fille ou amie.
2. Garder un paquet d'autocollants (fournis par le programme « Buddy Check ») pour vous-même et donner l'autre paquet à votre « copine ».
3. Mettre un autocollant « Buddy Check » dans votre calendrier à la même date tous les mois pour vous rappeler d'examiner vos seins mensuellement afin de détecter tout changement inhabituel ou toute bosse.
4. Vérifier que votre « copine » pratique aussi l'autoexamen des seins à tous les mois.

Le jeudi 10 juin 1999

5. Utiliser l'autocollant annuel pour vous rappeler de faire examiner vos seins annuellement dans un centre médical et de subir régulièrement une mammographie lorsque l'exigent l'âge ou les facteurs de risques;

qu'aux États-Unis, le programme « Buddy Check » est subventionné par une station de télévision locale de concert avec la « American Cancer Society », des pharmacies et des sociétés privées;

que le programme « Buddy Check » est régulièrement publicisé afin de rappeler aux femmes de pratiquer l'autoexamen des seins;

que des programmes tels que le « Buddy Check » peuvent réduire de beaucoup la gravité du cancer du sein,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager l'étude du programme « Buddy Check » tel qu'il existe ailleurs, notamment au Minnesota et en Floride;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager la mise en œuvre du programme « Buddy Check » de concert avec la Société canadienne du cancer, différents médias à travers la province ainsi que le ministère de la Santé afin de permettre à plus de Manitobaines de vivre en meilleure santé grâce à l'autoexamen des seins.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M^{mes} BARRETT et DRIEDGER (Charleswood) ainsi que de MM. DYCK, FAURSCHOU, LAMOUREUX, MARTINDALE et MCALPINE, la motion, mise aux voix, est adoptée.

M. SALE présente la proposition suivante :

Proposition n^o 29 : Initiative visant les pays les plus endettés

Attendu :

que les 40 nations les plus pauvres du monde telles que le Mozambique et le Burkina Faso ont contracté des dettes qu'elles ne peuvent rembourser;

que les prêts originaux leur ont été consentis avant la forte augmentation des taux d'intérêt et la baisse abrupte du prix des marchandises;

qu'à cause des facteurs susmentionnés ces nations ne peuvent entretenir aucun espoir sérieux de rembourser leurs dettes;

que la part de ces dettes qui s'inscrit au crédit du Canada représente moins de un cinquième de l'excédent budgétaire actuel du gouvernement fédéral pour l'année en cours;

que le Canada a pris l'initiative d'adopter le principe de la remise de dettes pendant le mandat d'un ancien gouvernement fédéral;

Le jeudi 10 juin 1999

que le fardeau écrasant de ces prêts interdit toute possibilité d'amélioration des conditions humaines dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection de l'environnement;

que le Conseil œcuménique des Églises et le Conseil canadien des églises ont déclaré qu'en se fondant sur la perspective biblique de l'année jubilaire, l'an 2000 est l'année au cours de laquelle il convient de remettre les dettes des nations les plus pauvres de la terre;

que les autorités ecclésiastiques du Manitoba ont sanctionné cette campagne,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à appuyer la campagne du jubilé;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement fédéral à se joindre aux principaux pays dans le but de remettre les dettes publiques des nations les plus pauvres de la terre, lesquelles sont déterminées conformément aux critères des Nations Unies pour l'admissibilité à la remise des dettes.

Après les interventions de MM. SALE, PENNER, DYCK, MARTINDALE, MCALPINE et EVANS (Brandon-Est), de MM. les *ministres* NEWMAN et RADCLIFFE ainsi que de M. LAMOUREUX, M. TWEED prend la parole jusqu'à midi et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. MCALPINE, *membre du Comité des subsides*, fait rapport des travaux accomplis le 9 juin 1999. Le rapport est déposé et le Comité obtient la permission de siéger de nouveau.

M^{me} la *ministre* RENDER dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1999-2000 – Consommation et Corporation.

(document parlementaire n° 145)

Avec le consentement de l'Assemblée, M. MACKINTOSH dépose le projet de loi n° 203 – *Loi sur la lutte contre les graffitis et modifications corrélatives/The Graffiti Control and Consequential Amendments Act* –, lequel est lu une première fois.

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* MCCRAE invoque le *Règlement* au sujet de commentaires qu'aurait fait le député de St. Johns à l'égard de l'absence de députés.

Le jeudi 10 juin 1999

Après l'intervention de M. DOER sur le rappel au *Règlement*, la présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Par la suite, pendant la période des questions orales, M. le *ministre* TOEWS invoque le *Règlement* au sujet de commentaires qu'aurait fait le député de St. Johns et prétend qu'il a prêté des intentions indignes à un député.

Après l'intervention de M. CHOMIAK sur le rappel au *Règlement*, la présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M. MCALPINE fait une déclaration de député.

M^{me} MCGIFFORD prend la parole. Pendant l'intervention de cette dernière, M. DOER invoque le *Règlement* au sujet des interruptions des autres députés pendant les déclarations de députés.

Après l'intervention de M^{me} la *ministre* MCINTOSH sur le rappel au *Règlement*, M^{me} MCGIFFORD présente, de plein gré, des excuses pour ses propos inopportuns.

Après l'intervention de M. le *ministre* PRAZNIK sur le rappel au *Règlement*, la présidente donne un avertissement aux députés de l'Assemblée.

M^{me} MCGIFFORD termine son intervention.

M^{me} la *ministre* VODREY, M. KOWALSKI et M^{me} CERILLI font des déclarations de députés.

Sur la motion de M. HICKES, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles soit modifiée comme suit :

Le mardi 15 juin 1999, à 10 heures :

M. DEWAR remplace M. REID.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu, pour le jeudi 10 juin 1999, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

Le jeudi 10 juin 1999

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 110 déposé le 11 mai 1999, et modifié par la suite, est modifié de nouveau, pour le jeudi 10 juin 1999, de façon à ce que le budget du ministère de l'Énergie et des Mines soit examiné à l'Assemblée et que celui de la Consommation et des Corporations soit examiné dans la salle 255.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 h 1, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise Dacquay